



' ( ) ) \*  
&+

! " # \$ % " &

\_\_\_\_\_ ' - ". 4 Territoires d'Outre

0 \_\_\_\_\_ ". \* 9 ( \$ " 6 : 7. " " !  
; % ; telle qu'amendée par le Proc  
, < &

7 6 # " "  
7 6 ". % "

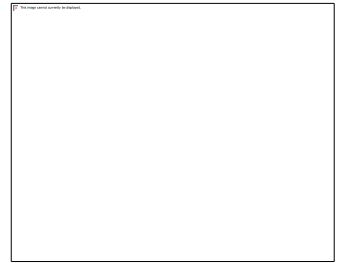
Date d'entrée en vigueur  
à l'égard \* 5. %

' \_\_\_\_\_ , < & ' =2 \* 5.  
= \_\_\_\_\_ > ?

@ ( ( ( .6. : 7 \*

\* : " , . ! A" \$ \* 7 \$ \* \$ 0 B \$ ) \$  
C ? D" \$ @ #E 7 \$ ,+ 76A. D"  
F\* = ,





, , @ &

7 ( # " \$ ! " # \$ ; ) " -

" : # " \$ : ! " # \$ ; %

GGGGGGGGGGGGGGGGGG

' , 7 =  
=

! " \$ % %

= (( 7 ( ? # ( ( " 7 C"  
A" - A# . A" , ? # ( H 0 ( . A "

\* 7 # \* - 0 7 .. 7 " . - ? # ( . &  
7 \$ 7 ! ! " . - ? # ( . " 7 A ( C" " A7. A C ? . 7 7 !- I . 7 # \* C" " A7. A A ? after the " amended Conv  
7 J . J \* . . D\$ 7 # 7 = % # C" \* A" - A# . A" . , ? # ( H Information ( hereafteF the KCRS MCAA" ) on

\* 7 # \$ " " A \$ . 7 7 \* (( ( ( 7. J # ? ! 7 ! # # ( ) " - ( J # J . 7 7 \* 7 ( ( I ) " - ( ? ! ( 7\$ ( 7. 7 # ? # ( I -K - ( J # J . 7 7 \* 7 (

\* 7 # A ( . 7 7 \* (( J 7 . I - . - . " " - # 7 . 7 7 \* (( ( 7. ? ! 7 # ?K

C 7 (" ( . - - ! !- %" 7 " 7 J . 7 7 \* ? ! 7 # ? ( 7 # %" 7 ( J 7 7 \* (( ( 7 \$ # D" \$ 7 # %" 7 7 ( J \* . 7 7 ( # - - 7 7.

% " 7 ( ? ! 7 ! # # # ? # ( ) "

- K  
A L J 7 # # ? # | - . 7 7 \* ! J " 7 ! ( .  
" 7 A ? ! ( 7 7 \* ? 7 \* ' C \* AA ( . J | - J  
I 7 # 7 ( ( ( ! K

H " L J 7 # # \$ ( \$ J | - . 7 7 \* J " 7 !  
( . " 7 A ? ! 7 ( . 7 7 \* 7 \* ' C \* AA ? #  
( ! | 7 # 7 ( ( ( ! K

' # # ( . 7 " 7 A ( . 7 7 \* 7  
C \* AA . - 7 ( + " J D " ! - # % " 7 7 # % " 7  
J " 7 # 7 ( . " 7 \* ' C \* AAK

\* ( . # - ( % " 7 + 7 7 ' ( . " 7 A ( ( J  
. 7 7 \* 7 \* ' C \* AA \$ J ( . + " D " ( J  
" " A ; ( . 7 7 \* \$ ! # 7 ! - C \* AA \$ ( \$  
" 7 # 7 # ? ( # % " 7 7 J " ( .

? ! 7 # ? ( # % " 7 7 J " ( .  
\* -. 0 77 . 7 7 \* (( C \* AA ! J J  
. ( \* ' C \* AA ( 7 . " 7 \* ' C \* AA ! J J  
\* -. 0 7 7 7 7 \* ? J " ( . 7

% " 7  
\* -. 0 77 . 7 7 \* (( ( 7 .  
" 7 A ; \$ ! \* J . 0 7 7 | ( ? ! 7 7  
J " ( . # % " 7 \$ J " +  
D " 7 # % " 7 ( . ? # 7 " 7 \* ' C \* AA J #

7 ! - \* ' C \* AA  
H = 7 7 ( 7 " ! \$ " 7 . 7 \* -. 0 7 ( / 7 M # 7 .  
= 7 7 F 7

!

( )  
**I' Environnement des Iles Caïmans, datée du 31**  
( )

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc  
multilatéral entre autorités compétentes concernant  
" ? (

\* 7 D" 0 \* 5. pris l'engagement d'échanger au  
# . & et que, pour être en mesure d'échang  
renseignements en vertu de la Convention concernant l'assis  
0 fiscale telle qu'amendée par le Protocole modi  
7. " " 9 + 9 \* N . 7 O ( . . " )  
7 " D" s'engage # " Déclaration d'adhésion  
multilatéral entre autorités compétentes concernant  
" ? ( + 9 IN' AMAC ONCD ! K

\* 7 D" \$ ( . . : \$ Convention amendée s'appliq  
administrative couvrant les périodes d'imposition qui  
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention  
lie ou, en l'absence de période d'imposition, elle s  
7 ! # ( % \$ " 9 janvier de l'année qu  
7" D" \* . 7 rée en vigueur à l'égard d'une P

Considérant que l'article 7 D" 7 " ? I " " "  
convenir que la Convention amendée prendra effet pou  
" 7 riodes d'imposition ou obligations fiscales a

\* D" 7 # . " P " % " 7  
Convention amendée que pour ce qui concerne des péri  
7 % " 7 7 D" \* 7 !  
conséquent, les juridictions émettrices pour lesquel  
7 " " 7. % " 7 " ? 7 D"  
pour les périodes d'imposition ou les obligations fi  
janvier de l'année suivante

Reconnaissant qu'une Partie existante à la " Conventi  
Partie des renseignements en vertu de la Convention amendée et d  
ce qui concerne des périodes d'imposition ou des obli  
\* 7 7 " ? Il a été s'entendre sur l'applic  
d'effet

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la C  
Partie existante des renseignements en vertu de la Convention  
NCD pour ce qui concerne des périodes d'imposition o  
prévue dans la Convention amendée si les deux Partie  
autre date d'effet

D" me#nts reçus en vertu\* de l'article 7  
l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des demandes de suiv  
% " 7 \$ D" . P. 7 7 7 D" D"  
juridiction émettrice a échangé automatiquement des r

Confirmant que la capacité d'une juridiction de tran  
vertu de l'article 7 de l'AMAC NCD, ainsi que les re  
aux demandes de suivi formulées en application de l'  
les dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périod  
mettrice qui y figurent, quelles que soient les pér  
% 7 7 "D" # .K

Q 0\*5. 7 que la Convention amendée s'applique con  
l'AMAC NCD pour ce qui concerne l'assistance adminis  
\* 5. " l : \* . 7 D" ( 7 7 . " #  
que soient les périodes d'imposition % 7 7 " # .

Q 0\*5. 7 que la Convention amendée s'applique a  
l'assistance administrative prévue par son article  
\* 5. 7 D" ( 7 7 . \$ D" D"  
d'imposition ou les obligations fiscales de la jurid  
\$ D" " 7 7 . 7 7 " "? #  
échangés en vertu de l'AMAC NCD pour des périodes  
couvertes par l'AMAC NCD.

Q = " 6 0 D" D"6:  
\* 5. l " " 7 " \$ " 4 ' - ".  
= 7 7 \* " ± 76F"